



Le Maire d'AUSSAC-VADALLE

A

MAÎTRE JULIEN MILAN

Références:

Commune de : AUSSAC-VADALLE
Lieu-dit : Ravaud
Voie : Rue du Prieuré
Sections : ZP
Parcelles : 224, 225, 234, 235 et 236

Maître,

En réponse à votre demande du 29 août 2024, je vous informe qu'il existe un plan d'alignement réalisé par M. BOUCARD Philippe, géomètre, et validé par les parties concernées.

Conformément à ce plan en annexe, l'alignement appliqué à ces parcelles sera réalisé par l'intégration dans le domaine communal des parcelles ZP 224 (repère c), ZP 226 (repère e), ZP 228 (repère g) et ZP 236 (repère a).

Je vous prie d'agrérer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

A Aussac-Vadalle, le 02 septembre 2024

Le Maire,
Gérard LIOT